



EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS
DE LA COMMISSION PERMANENTE

Commission permanente du **26 février 2018**

Décision n° **CP-2018-2233**

commune (s) : Limonest

objet : Développement urbain - Opération mixte habitat et commerces - Cession, à titre onéreux, suite à consultation, au profit de la société Ilot Plancha, d'un tènement immobilier situé 168, avenue Général de Gaulle

service : Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction du foncier et de l'immobilier

Rapporteur : Madame la Vice-Présidente Geoffroy

Président : Monsieur David Kimelfeld

Date de convocation de la Commission permanente : vendredi 16 février 2018

Secrétaire élu : Madame Sarah Peillon

Affiché le : mardi 27 février 2018

Présents : MM. Kimelfeld, Grivel, Mme Bouzerda, MM. Bret, Brumm, Mme Picot, MM. Le Faou, Abadie, Crimier, Philip, Galliano, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Charles, Mmes Geoffroy, Laurent, Gandolfi, MM. Barral, Claisse, Mme Vessiller, MM. George, Kabalo, Képénékian, Mmes Frier, Cardona, MM. Vincent, Rousseau, Desbos, Mme Glatard, MM. Longueval, Pouzol, Barge, Eymard, Mme Rabatel, MM. Bernard, Pillon, Mme Baume, MM. Calvel, Sellès, Suchet, Veron, Hémon, Mme Belaziz, MM. Jacquet, Chabrier, Mmes Peillon, Jannot, M. Vesco.

Absents excusés : M. Da Passano (pouvoir à Mme Bouzerda), Mmes Frih, Poulain (pouvoir à Mme Glatard), Panassier.

Commission permanente du 26 février 2018**Décision n° CP-2018-2233**

commune (s) :	Limonest
objet :	Développement urbain - Opération mixte habitat et commerces - Cession, à titre onéreux, suite à consultation, au profit de la société Ilot Plancha, d'un tènement immobilier situé 168, avenue Général de Gaulle
service :	Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction du foncier et de l'immobilier

La Commission permanente,

Vu le projet de décision du 13 février 2018, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Le Conseil, par sa délibération n° 2017-1976 du 10 juillet 2017, a délégué à la Commission permanente une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation, selon l'article 1.1.

I - Contexte de la cession

Dans le cadre de l'opération d'aménagement du centre-bourg à Limonest, la Métropole de Lyon a lancé une consultation conjointe d'opérateur-concepteur avec la Commune en vue de la réalisation d'une opération mixte habitat, commerces et pôle de santé devant comprendre un minimum de 30 % de logement social.

Cette consultation d'opérateur s'est déroulée sur la base d'un cahier des charges tenant compte notamment de la qualité urbaine, architecturale, programmatique et fonctionnelle du projet, ainsi que de l'offre financière.

II - Désignation des biens cédés

La Métropole se propose de céder, au profit de la société Ilot Plancha, un tènement immobilier cadastré C 757, situé 168, avenue Général de Gaulle, pour une superficie totale de 968 mètres carrés, étant précisé que, par décision de la Commission permanente n° CP-2017-2083 du 4 décembre 2017, la Métropole a autorisé la société Carré d'Or Promotion, à laquelle s'est substituée la société Ilot Plancha, à déposer une demande de permis de construire et de démolir sur lesdites parcelles.

III - Conditions de la cession

A l'issue de la consultation, la société Ilot Plancha a été retenue eu égard à sa proposition financière et au vu du programme projeté, conformément au cahier des charges de consultation. L'opération globale prévoit la réalisation, sur les fonciers propriété de la Commune et de la Métropole, d'un programme d'environ 5 400 mètres carrés de surface de plancher au travers d'opérations de réhabilitation du bâti existant, de démolition-reconstruction et de changement de destination permettant de proposer :

- du logement dont une partie en accession libre et une partie en location sociale (30 %),
- un pôle médical regroupant des professionnels de santé,
- un renforcement de l'offre commerciale de proximité,
- une halle,
- des places de stationnement répondant au besoin du programme.

Aux termes du compromis, ces biens, partiellement occupés, seraient cédés au prix de 712 928,95 €, admis par France domaine, sachant que ce prix sera augmenté en fonction du pourcentage de la surface de plancher supplémentaire qui sera réalisée dans le cadre du permis de construire définitif ;

Vu ledit dossier ;

Vu les termes de l'avis de France domaine du 31 octobre 2017, figurant en pièce jointe ;

DECIDE

1° - Approuve la cession, au profit de la société Ilot Plancha, pour un montant de 712 928,95 €, sachant que ladite somme sera majorée en fonction de la surface de plancher réellement autorisée dans le cadre du permis de construire définitif, d'un tènement immobilier situé 168, avenue Général de Gaulle à Limonest, d'une superficie totale de 968 mètres carrés, dans le cadre de la réalisation d'une opération mixte habitat, commerces et pôle de santé.

2° - Autorise monsieur le Président à accomplir toutes démarches et signer tous documents nécessaires à la régularisation de cette cession.

3° - La recette correspondant à la valeur de la sortie du bien sera imputée sur l'autorisation de programme globale P14 - Soutien au logement social (y/c foncier), individualisée sur l'opération n° 0P14O4504.

4° - Cette cession patrimoniale sera imputée sur les crédits inscrits au budget principal - exercice 2018 - et donnera lieu aux écritures suivantes :

- produit de la cession : 712 928,95 € en recettes - compte 775 - fonction 581,

- sortie estimée du bien du patrimoine de la Métropole de Lyon : 646 253,11 € en dépenses : compte 675 - fonction 01 - et en recettes : compte 21321 - fonction 01 - opération n° 0P14O2759, écritures d'ordre aux chapitres 040-042.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 27 février 2018.